

Année propédeutique de français langue étrangère

(AP)

2023-2024



INFORMATION IMPORTANTE POUR LES ETUDIANT-ES!

Le <u>contenu</u> et les <u>supports</u> de cours et conférences sont protégés par la loi fédérale sur les droits d'auteur et, à ce titre, ils ne peuvent pas être reproduits et diffusés sans autorisation.

En outre, la <u>voix</u> et <u>l'image</u> des enseignant-es et conférenciers/ères leur appartiennent et sont protégées par le code civil (article 28 CCS). Tout enregistrement, même à des fins personnelles et/ou pédagogiques, doit donc faire l'objet d'une demande préalable explicite auprès de l'enseignant-e ou conférencier/ère concerné-e.



ÉCOLE DE LANGUE ET DE CIVILISATION FRANÇAISES

Bâtiment Landolt – 2, rue De-Candolle – 1211 Genève 4
Secretariat-elcf@unige.ch

https://www.unige.ch/lettres/elcf +41 (0)22 379 74 33

AP (ANNÉE PROPÉDEUTIQUE)

Administration

Secrétariat ELCF
Rue De-Candolle 2
Lundi : 13h30-17h00
5ème étage
Mardi : 10h00-12h00
Morcrodi : 10h00-12h00

Mercredi : 10h00-13h00 Jeudi : 10h00-16h00

Secrétaire répondante Marie-Thérèse Diaz

2 +41 (0)22 379 74 78

Marie-Therese.Diaz@unige.ch

Directrice de l'ELCF Isabelle Racine

et conseillère académique Horaires de réception sur rendez-vous

Isabelle.Racine@unige.ch

Responsable de la

filière AP

Françoise Zay

Horaires de réception : sur rendez-vous

Francoise.Zay@unige.ch

Service des admissions Uni-Dufour – 24, rue Général Dufour – 2ème

1211 Genève 4

https://www.unige.ch/immatriculations/

***** +41 (0)22 379 77 39

Privilégier les demandes en ligne : https://admissions.unige.ch/kayako/

Point d'information ouvert du lundi au vendredi, de 11h30 à 14h00 (Uni Dufour, Boutique UNIGE)

Informations générales

Horaire des cours

L'heure académique genevoise commence au quart et s'achève à l'heure juste. Les enseignements sur deux périodes sont généralement groupés.

Programme général des cours de l'Université, à consulter en ligne : https://pgc.unige.ch

Présence

Une fréquentation régulière des enseignements est attendue.

Examens

Pour l'année propédeutique, l'inscription aux cours et aux examens se fait en début d'année par le secrétariat (pas d'inscription sur IEL).

- L'inscription aux examens n'est prise en considération que si l'étudiant-e remplit les conditions d'immatriculation de l'Université de Genève. Elle est soumise également aux conditions d'accès aux examens fixées par les enseignant-es pour certains de leurs enseignements.
- Elle est ferme et a valeur d'engagement. Toute modification, ou retrait dûment justifié, doit être signalée par écrit au secrétariat de l'ELCF.
- L'étudiant-e inscrit-e aux examens qui ne se présentera pas aux épreuves (absence) subira un échec (note « 0 »). Ceci est aussi valable pour les étudiant-es soumis-es aux contrôles continus. Aucune dérogation ne sera admise, sauf en cas de force majeure.
- En cas de **maladie**, le/la candidat-e doit avertir immédiatement le secrétariat de l'ELCF et faire parvenir un certificat médical au plus tard dans les 3 jours. Un certificat médical présenté <u>après</u> avoir passé l'examen ne pourra pas annuler la note validée.
- Toute absence doit, dans la mesure du possible, être annoncée à l'enseignant-e responsable de l'examen par courriel.

Changement des données personnelles

Toute modification des données personnelles (changement d'adresse postale, de nom, de téléphone, etc.) doit être faite directement par l'étudiant-e sur son portail (www.unige.ch, onglet « Portail »).

Paiement des taxes universitaires

Droits d'inscription : <u>CHF 500.- par semestre</u>. Un bulletin de versement est envoyé à l'adresse de l'étudiant-e par le Service des admissions. Examens : aucune taxe supplémentaire. Le non-paiement des taxes entraine l'exmatriculation d'office. Une amende est perçue en cas de réimmatriculation. Les étudiant-es exmatriculé-es ne sont pas autorisé-es à se présenter aux cours et aux examens. Pour tout autre renseignement concernant les taxes, s'adresser directement au Service des admissions.

Matériel d'enseignement

Participation aux frais de photocopies : <u>CHF 20.- par semestre</u>. Les enseignant-es de l'ELCF distribuent pendant l'année un important matériel pédagogique polycopié pour lequel l'Ecole demande aux étudiant-es cette participation forfaitaire.

Communications

Pour toute communication concernant leurs études, les étudiant-es sont prié-es d'utiliser exclusivement leur adresse universitaire (xxx@etu.unige.ch). Cette messagerie doit être relevée régulièrement.

Des informations importantes sont également communiquées via le portail en ligne personnel de chaque étudiant-e. Il est accessible sur la page d'accueil du site de l'Université de Genève (onglet « Portail »).

Il est nécessaire de consulter régulièrement le site internet de l'ELCF, pour tout avis urgent ou important (https://unige.ch/lettres/elcf).

Absences

Absence temporaire prolongée : à signaler immédiatement au secrétariat de l'ELCF.

<u>Maladie</u>: présenter un certificat médical en principe dès le troisième jour d'absence aux cours. Les certificats médicaux présentés a posteriori ne sont pas considérés comme valables.

<u>Congé</u> : en principe il n'est pas possible de demander un semestre de congé à l'AP (cursus limité à deux semestres).

Règlement et plan d'études

Il est recommandé aux étudiant-es de prendre attentivement connaissance du Règlement d'études propre à l'ELCF (en cliquant sur <u>ce lien</u>), ainsi que du Plan d'études de l'AP, disponible dans cette brochure et en ligne.

Attestation de réussite

L'AP est un cursus évalué par un contrôle continu annuel : il n'y a pas de relevé de notes officiel avant la fin de l'année (session d'examen de mai-juin). Les documents sont envoyés à l'adresse postale indiquée sur le portail de l'étudiant-e.

Abandon des études

S'adresser au secrétariat de l'ELCF et demander l'exmatriculation auprès du Service des admissions (sur la plate-forme : https://admissions.unige.ch/kayako/). Tout-e étudiant-e peut demander, par écrit, en tout temps, sauf pendant les sessions d'examens, à être exmatriculé-e de l'Université.

Le non-paiement des taxes est considéré comme un abandon des études.

Poursuite des études à l'UNIGE après l'AP

Les étudiant-e-s qui souhaitent continuer leurs études à l'Université de Genève après l'Année propédeutique doivent se renseigner auprès du Service des admissions (en priorité sur leur site web) sur les délais pour entreprendre les démarches. En effet, une nouvelle décision d'admission devra être rendue pour la nouvelle année académique. Attention, certains délais (p. ex. pour des maitrises spécialisées) sont fixés très tôt dans l'année ; voir : https://www.unige.ch/formalites/changer/fac/.

Autres informations utiles

Bibliothèques : http://www.unige.ch/biblio/fr

Téléchargez l'application UNIGE : http://www.unige.ch/mobile/

UNIGE Mobile est l'application officielle de l'Université de Genève. Elle vous permet d'accéder aux principaux services de l'UNIGE et vous sert de guide dans vos démarches quotidiennes sur le campus, en vous apportant des informations ciblées en fonction de votre Faculté et de vos thématiques préférées.

Vie étudiante à l'UNIGE

Les pages dédiées à la vie de campus permettent d'accéder à des informations concernant l'accueil et l'intégration, la vie quotidienne à l'UNIGE, les besoins financiers, l'offre culturelle et sportive, etc. https://www.unige.ch/dife/vie-de-campus

Association des Etudiants de Français Langue étrangère

www.facebook.com/aefle.ch aefle@unige.ch

Pôle Santé social et centre de conseil psychologique

https://unige.ch/dife/sante-psychologie/nous-contacter/rue de Candolle 4 – 1205 Genève

Centre de carrière de l'Unige

Offres d'emploi à consulter (login demandé) https://www.unige.ch/dife/emploi/

Logement

***** +41 (0)22 379 77 20

https://www.unige.ch/batiment/service-batiments/logements/accueil/logements@unige.ch

rue des Battoirs 7 – 1211 Genève 4

Permanence juridique des étudiant-es

http://www.pje-ge.ch/info@pje-ge.ch

Maison de guartier de la Jonction – Av. de Ste-Clotilde 18bis – 1205 Genève